

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°50 (arrêté de promulgation du 31 mars 1926)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mars 1926

Numéro JO
n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro
31 mars 1926

VISAS

le Président de la République française, Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies
Sur le rapport du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —_ Est approuvé, pour l'exercice 1926, le budget de la Côte française des somalis, arrêté en recettes et en dépenses
art 2. le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

gaston doumergue par le président de la république leon perrier.